



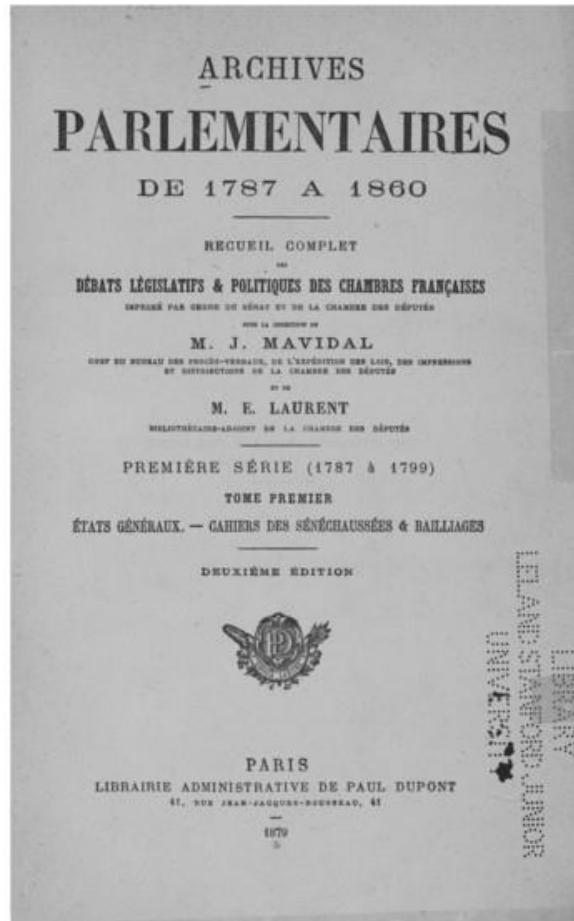
LES ARCHIVES PARLEMENTAIRES DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE



Hélène Begnis (Persée) & Cécile Obligi (BIS)

04/04/2019

Journées professionnelles CollEx-Persée/ADBU



- Débats parlementaires à partir du printemps 1789
- Entreprise éditoriale débutée sous le Second Empire, encore en cours
- 102 volumes publiés (décembre 1794)
80 000 pages

Archives parlementaires de la Révolution française



www.persee.fr/collection/arcpa

Les plus visités » BIS » IBIS » ENT PARIS1 » Première connexion P... » Panth Sorb Infos

Persée Portail Persée Perséides Data Persée Blog

persee

PARCOURIR LES COLLECTIONS

Recherche dans la collection

L'INSTITUT d'HISTOIRE de la RÉVOLUTION FRANÇAISE

bis bibliothèque interuniversitaire Sorbonne

1875 - 1885
20 numéros
14019 documents
www.persee.fr/collection/arcpa

Retour à la liste des collections

Archives Parlementaires de la Révolution Française

ARCHIVES PARLEMENTAIRES INDEX DES AUTEURS INFORMATIONS

Accès direct :

- Présentation du projet
- Historique du projet
- Glossaire
- Mode d'emploi
- Participants

Présentation du projet

Les Archives parlementaires entrent dans le XXI^e siècle. L'édition des Archives parlementaires de la décennie 1789-1799 est le fruit d'une collaboration entre l'Unité mixte de service Persée, la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne (BIS) et l'Institut d'histoire de la Révolution française (IHRF), raté débuté et va couvrir, dans les années qui viennent, les 102 volumes de la collection déjà parus, soit plus de 80 000 pages, auxquelles viendront s'ajouter les tomes futurs de cette entreprise hors norme. L'édition présentée sur le portail Persée est le fruit d'une initiative et d'un long travail préparatoire de deux ou trois ans.

Les Archives parlementaires se sont imposées tant par leur dimension patrimoniale que par leur actualité, elles intéressent aussi bien les chercheurs que les citoyens.

Historique du projet

L'aventure a commencé au XIII^e siècle. La publication des Archives parlementaires a été inaugurée en 1862 à l'initiative du Corps législatif, sous le Second Empire. D'abord conçue comme une suite de la réimpression du Moniteur universel qui devait rendre plus facilement accessibles les débats de révolutionnaires. Les Archives parlementaires furent alors divisées en deux séries (1787-1799, 1800-1890). La publication de la 1^{ère} série fut interrompue par la Première Guerre mondiale à la séance de la Convention nationale du 15 nivôse an II (4 janvier 1794). En 1956, à l'issue de démarches effectuées par elle pour ce faire des crédits à l'IHRF-IHMC, qui assure depuis sa publication.

Aujourd'hui, le projet de numérisation et d'indexation prend le relais, permettant l'adaptation des Archives parlementaires à une publication en ligne. Il répond à une demande actuelle, offrant un outil gratuit et d'une qualité de présentation du texte original inégalée. La bibliothèque de l'université de Stanford des techniciens de l'équipe Persée qui les ont retravaillées, avant un balisage intégral du texte par l'équipe de la BIS. CNRS éditions, qui dispose des droits sur les volumes les plus récents, a également accepté que soit publiée en ligne, pour la première fois, l'intégralité du texte des Archives parlementaires chercheurs et des citoyens curieux de l'histoire de leurs assemblées législatives.

Il a fallu penser une méthode de déconstruction et reconstruction du texte qui propose aux utilisateurs des possibilités de recherche nouvelles, grâce à l'indexation des principaux types de documents qui composent le texte des Archives parlementaires. Un chantier exceptionnel s'ouvre, qui va se poursuivre.

Glossaire

Ce glossaire a pour but de fournir quelques informations introductives sur la mise en oeuvre de l'indexation des Archives parlementaires, et de procurer au lecteur des définitions courtes des catégories utilisées pour séquençer le texte. Ces indications expliquent le choix de construction des entrées indexées selon des options assumées par les conservateurs et les historiens à l'origine du projet, en fonction des impératifs techniques, de la source que constitue la version papier des Archives parlementaires, et de l'état d'avancement de la recherche sur la vie des Assemblées entre 1789 et 1794.

Ce glossaire est donc une explication de l'architecture du travail mené en amont de la publication, et un guide de lecture afin de comprendre le découpage impératif du texte pour sa bonne indexation. Il se fonde sur des définitions prises des dictionnaires contemporains de l'époque, sur les définitions fournie par les concepteurs du projet, demeurés au plus près des termes et usages de l'époque révolutionnaire. Il est convenu que les usages de certains mots pouvant changer d'une législature à l'autre, le glossaire ne peut prétendre à l'exhaustivité scientifique et polymorphe de tous les termes, mais dans ce qui est la politique générale de découpage du texte a été pensée – en fonction de deux critères qui ont guidé l'ensemble du travail – à partir des séances quotidiennes des Assemblées, marquées par deux sortes de sources reproduites dans les Archives parlementaires : 1) ce que les députés perçoivent de l'extérieur déguisés et sont là discutant entre eux. Cette frontière (documents ou paroles reçus par les députés – documents ou discours produits par les députés) s'avère efficace pour classer et ordonner l'intégralité du texte. A leur tour ces deux catégories sont classées en différentes sous-divisions qui suivent. C'est via le masque de recherche.

Le travail préparatoire établi sur quelques dizaines de séances, afin d'expérimenter le plus de situations possibles et proposer une matrice de travail capable de convenir pour le codage des 80 000 pages de la collection, a exigé un protocole clair pour les bibliothécaires-techniciens chargés de construire le fonctionnement du découpage. Ainsi, vue la diversité quasi illimitée des situations présentées, il a été décidé de privilégier le principe de finalité du document : par exemple « un projet de décret » présenté, puis adopté en l'état est typé « décret ». De même, le contenu peut déterminer le choix de placer un sera typé lettre que s'il s'agit du texte de la lettre en question. Si les Archives parlementaires contiennent juste une allusion ou un résumé de cette source, le texte peut être classé sous une autre catégorie, englobant dans sa finalité et son contenu l'extrait de lettre mentionnée.

1. Les productions des assemblées et de leurs comités

- 1. Amendement**
Modification apportée à un projet de décret ou de loi, au cours d'un débat en assemblée.
- 2. Appel nominal**
Procédure technique utilisée de façon exceptionnelle dans les assemblées, qui consiste à appeler à haute voix chacun des députés, afin de s'assurer qu'ils sont bien présents, ou pour les inviter à se prononcer individuellement sur une question ou prêter serment. (Ne sont pas retenus sous cette catégorie la Convention (voir Elections).
- 3. Arrêté des comités de l'Assemblée**
Résolution d'un comité de l'Assemblée, destinée à la publication, qui peut servir à précéder l'exécution d'une loi. (Ne sont pas pris en compte dans cette catégorie les textes émanant des commissions ou commissions exécutives).
- 4. Correspondance des envoyés en mission**
Tout ce que rédigent les envoyés en mission (commissaires de l'Assemblée et représentants en mission), sous toutes formes.
- 5. Déclaration, proclamation et adresse de l'Assemblée**
Texte que l'Assemblée nationale adresse aux Français, pour communiquer son opinion ou ses vœux concernant une affaire importante.
- 6. Décret et loi**
Décret
Le décret est une loi non encore sanctionnée par le roi sous la monarchie constitutionnelle, puis il est sous la République un texte moins important que la loi. La distinction entre loi et décret est expliquée dans le Dictionnaire de l'Académie française de 1798 (5^e édition) : un décret est un acte du corps législatif qui le roi ne l'a revêtu de sa sanction. Sous la Constitution de 1793, le décret se distingue de la loi en ce que son objet est d'un intérêt moins grand ou moins général. Cependant la réalité politique contredit cette « infériorité » du décret car les députés de la Constituante et les législateurs ne peuvent admettre que dans l'usage, une homonymie se constitue entre le mot décret et le mot loi. Sous la Terreur et le gouvernement d'exception, qui procéda par décret, la hiérarchie théorique entre loi et décret s'émousse davantage. Dans l'usage, le décret devient un texte qui a force de loi, est construit comme une loi, débattu comme une loi.
Loi
Texte produit par le pouvoir législatif exclusivement, construit par un ou plusieurs articles visant à autoriser ou à interdire, proposé par les députés des Assemblées nationales, discuté et adopté par vote majoritaire. Dans la collection des lois de Boudouin, le texte normatif de la loi est daté du jour de son adoption.

Glossaire bâti par les chercheurs

Archives parlementaires de la Révolution française



The screenshot displays the Jgalith application interface. At the top, a table lists document records with columns for issue, ContMng, Recpt, Num, ImgProc, Predoc, MainDoc, RefDoc, ReProc, DocVal, EdVal, Export, XML, and Comment. Below the table, the 'Documentation infrapaginaire (RefDoc)' window is open, showing a document viewer for 'Vol. 21 (0000-0000), 1885, N° 1'. The document title is 'ARCHIVES PARLEMENTAIRES' and 'RÈGNE DE LOUIS XVI'. The content includes 'ASSEMBLÉE NATIONALE. PRÉSIDENTICE DE M. ALEXANDRE DE LAMETH. Séance du vendredi 26 novembre 1790, au soir (1)'. A red box highlights a section of text, and a red circle highlights the 'Adresse, pétition et lettre envoyées à l'assemblée' in the metadata panel. The metadata panel also shows the date '00-00-0000' and the title 'Adresse du département de la Loire-Inférieure, lors de la séance du 26 novembre 1790 au soir'. A 'Description de laire sélectionnée' dialog box is open, showing the type of selection as 'Adresse, pétition et lettre associée' and the language as 'français'. The dialog also includes fields for 'Date', 'Titre', and 'Texte', and buttons for 'Valider' and 'Annuler'.

Travail en cours dans l'application Jgalith

Archives parlementaires de la Révolution française



Un projet :

piloté par la BIS



validé scientifiquement
par [l'IHMC-IHRF](#)

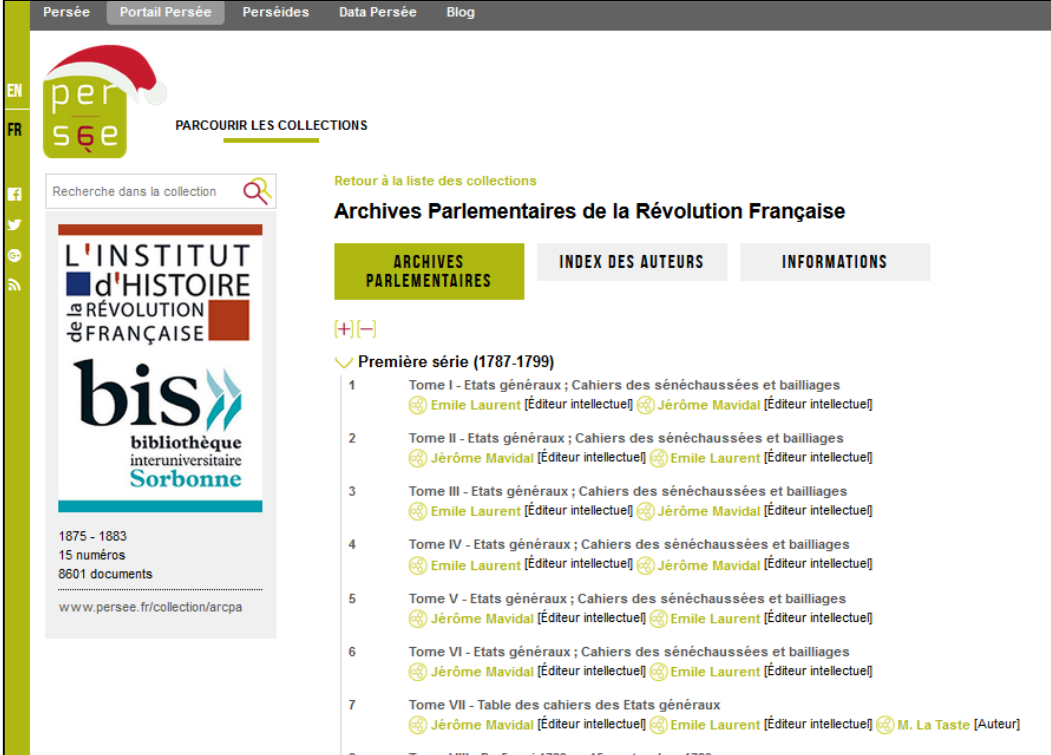


mis en ligne par [Persée](#)



- Accélération de la production : 15 volumes sur 20 mois
- Traitement des volumes sous droits (102 et précédents)
- Mise en ligne sur site dédié nommé Perséide
- Journée d'études

État actuel : volumes 1 à 20 en ligne



The screenshot shows the Persee website interface. At the top, there are navigation links: Persée, Portail Persée, Perséides, Data Persée, and Blog. The main header features the Persee logo with a Santa hat, the text 'PARCOURIR LES COLLECTIONS', and a search bar. A sidebar on the left contains social media icons and the BIS logo. The main content area is titled 'Archives Parlementaires de la Révolution Française' and includes three tabs: 'ARCHIVES PARLEMENTAIRES' (selected), 'INDEX DES AUTEURS', and 'INFORMATIONS'. Below the tabs, there is a list of volumes under the heading 'Première série (1787-1799)'. Each volume entry includes a number, a title, and the names of the editors.

Persée Portail Persée Perséides Data Persée Blog

EN
FR

persee

PARCOURIR LES COLLECTIONS

Recherche dans la collection

L'INSTITUT
d'HISTOIRE
de RÉVOLUTION
FRANÇAISE

bis
bibliothèque
interuniversitaire
Sorbonne

1875 - 1883
15 numéros
8601 documents

www.persee.fr/collection/arcpa

Retour à la liste des collections

Archives Parlementaires de la Révolution Française

ARCHIVES PARLEMENTAIRES INDEX DES AUTEURS INFORMATIONS

(+)(-)

▼ Première série (1787-1799)

- 1 Tome I - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages
Emile Laurent [Éditeur intellectuel] Jérôme Mavidal [Éditeur intellectuel]
- 2 Tome II - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages
Jérôme Mavidal [Éditeur intellectuel] Emile Laurent [Éditeur intellectuel]
- 3 Tome III - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages
Emile Laurent [Éditeur intellectuel] Jérôme Mavidal [Éditeur intellectuel]
- 4 Tome IV - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages
Emile Laurent [Éditeur intellectuel] Jérôme Mavidal [Éditeur intellectuel]
- 5 Tome V - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages
Jérôme Mavidal [Éditeur intellectuel] Emile Laurent [Éditeur intellectuel]
- 6 Tome VI - Etats généraux ; Cahiers des sénéchaussées et bailliages
Jérôme Mavidal [Éditeur intellectuel] Emile Laurent [Éditeur intellectuel]
- 7 Tome VII - Table des cahiers des Etats généraux
Jérôme Mavidal [Éditeur intellectuel] Emile Laurent [Éditeur intellectuel] M. La Taste [Auteur]
- 8 Tome VIII - Du 5 mai 1789 au 15 septembre 1789

<http://www.persee.fr/collection/arcpa>